



Syndicat Mixte EAUX SUD CALVADOS
5 000 avenue de la Crosse
14700 FALAISE

09.67.28.11.93

accueil@eauxsudcalvados.fr

**RAPPORT sur le PRIX
et la QUALITE du SERVICE
(RPQS)
Année 2024**

SOMMAIRE

1. Présentation générale	3	4.1 - Production d'eau	20
2. Gouvernance et organisation du syndicat	4	4.2 - Achat d'eau = importation	21
2.1 - Gouvernance	4	4.3 - Vente d'eau à des collectivités voisines = exportation	21
2.1.1 - Les membres	4	4.4 - Vente d'eau aux usagers d'Eaux Sud Calvados = volume consommé par les abonnés.....	22
2.1.2 - Le comité syndical	5	4.5 - Autres volumes consommés	23
2.1.3 - Le bureau.....	5	Volumes de service	23
2.1.4 - Réunion des instances	5	Volumes sans comptage	23
2.2 - Organisation des services	5	4.6 - Synthèse des volumes et indicateurs 2023	24
2.3 - Mode de gestion du service d'eau potable	6	5. Qualité 2022 des eaux distribuées	26
2.4 - Principales conventions	6	6. Les finances 2023	29
3. Caractéristiques techniques	7	6.1 - Compte financier unique 2023.....	29
3.1 - Patrimoine syndical	7	6.2 - La dette.....	29
3.2 - Ressources en eau	9	6.3 - Actions de solidarité.....	30
3.3 - Réseau de distribution, hors branchements	12	6.4 - Perspectives 2024.....	31
3.4 - Parc de compteurs.....	15	7. Le prix de l'eau.....	32
3.5 - Population desservie	16	8. Annexe : note d'information de l'Agence de l'Eau sur les redevances	34
3.6 - Les Unités de Distribution (UDI)	17		
4. Les volumes 2023	20		

1. Présentation générale

EAUX SUD CALVADOS, syndicat mixte de production et de distribution d'eau

Le syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable EAUX SUD CALVADOS a été créé en 2018. Il est issu de la fusion de 18 collectivités compétentes en matière d'eau potable.

Le syndicat mixte de production d'eau potable Sud Calvados a, en effet, été autorisé par arrêté préfectoral du 29 décembre 2017 à modifier ses statuts et est devenu le syndicat mixte Eaux Sud Calvados.

Depuis sa création, le syndicat EAUX SUD CALVADOS a vu son périmètre modifié à deux reprises suite à la sortie de la communauté de communes (CDC) Vallées de l'Orne et de l'Odon au titre de la commune Laize-Clinchamps et de la communauté urbaine Caen la mer au titre de la commune du Castelet pour le territoire de la commune historique de Saint-Aignan-de-Cramesnil au 1^{er} janvier 2020 (arrêtés préfectoraux du 2 juillet 2019 et du 30 décembre 2019).

Un territoire de 940 km², ou 94 000 ha



Le syndicat est composé de 32 membres :

- 3 EPCI-FP : 1 communauté de communes (Pays de Falaise) et 2 communautés d'agglomération (CA Lisieux Normandie et Flers Agglo)
- 29 communes du territoire des communautés de communes Cingal-Suisse Normande et Val es Dunes.

L'exploitation du service d'eau potable est confiée à un délégataire : SAUR.

La production d'eau est assurée par 14 points de prélèvement actifs, tous dotés d'un arrêté préfectoral de DUP. La production maximale autorisée s'élève à 16 240 m³/j, soit 5,9 Mm³/an, et jusqu'à 17 240 m³/j en pointe. 8 stations de production d'eau, dont 3 stations sont dotées d'un traitement de déferri-sation ou déman-ganisation, permettent l'adduction puis la distribution d'eau potable.

Les chiffres clés 2024

Eaux sud Calvados couvre 59 731 habitants INSEE, soit 61 108 habitants DGF (27 929 abonnés) sur 91 communes.

La production moyenne atteint 11 370 m³/j, soit 4,16 Mm³/an. Les ressources syndicales sont ainsi mobilisées à 70 % de la capacité administrative.

Les volumes consommés facturés (abonnés domestiques et non domestiques) ou non facturés (volumes de service et sans comptage) représentent près de 7 800 m³/j, soit 2,86 Mm³/an.

Des exportations et quelques importations sont relevées avec des collectivités voisines.

Le rendement (décret) s'élève à plus de 79 %.

Le prix de l'eau s'élève à 2,84 €TTC pour une consommation normalisée de 120 m³/abonné/an.

2. Gouvernance et organisation du syndicat

2.1- Gouvernance

2.1.1- Les membres



Le comité syndical est composé des 32 membres suivants :

Communauté de communes du tout son territoire hormis le Pays de Falaise territoire des communes de Les Moutiers-en-Auge et Les Isles-Bardel

Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie :

- Castillon en Auge
- Livarot-Pays-d'Auge pour le territoire des communes déléguées suivantes :
 - Heurtevent
 - Le Mesnil-Bacley
 - Les Autels-Saint-Bazile
 - Saint-Martin-du-Mesnil-Oury
 - Saint-Michel-de-Livet
 - Tortisambert
- Mézidon-Vallee-d'Auge pour le territoire des communes déléguées suivantes :
 - Magny-la-Campagne
 - Mézidon-Canon
 - Percy-en-Auge
 - Vieux-Fumé
- Saint-Pierre-en-Auge pour le territoire des communes déléguées suivantes :
 - Boissey
 - Bretteville-sur-Dives
 - Hieville
 - L'oudon
 - Mittois
 - Montviette
 - Saint-Georges-en-Auge
 - Saint-Marguerite-de-Viette
 - Saint-Pierre-sur-Dives

- Thieville
- Vaudeloges
- Val de Vie pour le territoire de la commune déléguée
- La Chapelle-Haute-Grue

Communauté d'Agglomération du Pays de Flers Cahan

- Barbery
- Boulon
- Bretteville-Le-Rabet
- Bretteville-sur-Laize
- Le Bu-sur-Rouvres
- Cauvicourt
- Cesny-les-Sources pour le territoire des communes déléguées suivantes :
 - Acqueville
 - Cesny-Bois-Halbout
 - Placy
 - Tournebu
- Cesny-aux-Vignes
- Cintheaux
- Condé-sur-Ifs
- Croisilles
- Espins
- Estrées-la-campagne
- Fresney-le-Puceux
- Fresney-le-Vieux
- Gouvix
- Grainville-Langannerie
- Grimbosq
- Les Moutiers-en-Cinglais
- Martainville
- Moulines
- Mutrecy
- Ouezy
- Saint-Germain-le-Vasson
- Saint-Laurent-de-Condé
- Saint-Sylvain
- Soignolles
- Urville
- Valambray pour le territoire des communes historiques suivantes :
 - Conteville
 - Fierville-Bray
 - Poussy-la-Campagne

2.1.2- Le comité syndical

Le syndicat est administré par un comité syndical comportant 73 élus pour 130 voix délibératives représentant chacun des 32 membres selon les règles de répartition suivantes établies en 2020 :

Chaque membre est représenté au sein du Comité Syndical par un délégué par commune jusqu'à mille habitants. A compter de mille habitants, un délégué supplémentaire est attribué à chaque membre par tranche de mille habitants jusqu'à cinq mille habitants. Au-delà, un délégué supplémentaire est attribué à chaque membre par tranche de deux mille habitants.

Pour les communes nouvelles membres du Syndicat, le nombre de délégués au Comité Syndical est la somme du nombre de délégués calculés selon les dispositions de l'alinéa précédent par commune déléguée. Le nombre de délégués au sein du Comité Syndical ne peut pas être modifié entre deux renouvellements généraux des conseils municipaux.

Un Membre peut décider lors de la désignation de ses délégués de leur attribuer plusieurs voix délibératives au Comité Syndical à concurrence du nombre de délégués dont il dispose au titre des paragraphes précédents.

2.1.3- Le bureau

Le comité syndical a élu en son sein un bureau composé de 17 membres, par délibération en date du 28 septembre 2020 : le Président, ses 9 Vice-Présidents et sept membres.

Autres commissions

Par délibérations en date du 28 septembre 2020, deux commissions ont été créées :

- la commission d'appel d'offres (CAO),
- la commission de Délégation de Service Public (CDSP).

Leurs membres ont été élus lors du comité syndical du 14 octobre 2020.

2.1.4- Réunion des instances

Les instances syndicales ne délibèrent valablement que lorsque la majorité de leurs membres en exercice est présente (article L.2121-17 du CGCT) et un même délégué ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

6 séances du comité syndical se sont tenues en 2024 :
14 février, 20 mars (absence de quorum), 27 mars, 29 mai, 25 septembre, 9 décembre

2 séances du bureau se sont tenues en 2024 :
31 janvier, 27 novembre

2.2- Organisation des services

Le syndicat EAUX SUD CALVADOS compte 4,3 ETP, pour assurer la gestion administrative, financière, juridique et technique du service de l'eau potable.

Il est à noter en 2024 :

- la poursuite de la structuration des services avec la création du poste de Responsable des Affaires Générales (catégorie A) (comité syndical du 29 mai).

⇒ Poste effectivement pourvu en septembre 2025,

- la procédure de renouvellement du poste de Technicien(ne) de Protection de la Ressource, contrat de projet d'une durée de 3 ans du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 (comité syndical du 25 septembre).

⇒ Reconduction du contrat de la Technicienne en poste,

- l'annonce de la demande de mutation de la Responsable administrative et financière en fin d'année pour un départ effectif en 2025. Cette mobilité a généré la création d'un poste de gestionnaire administratif et financier (catégorie B ou C) (comité syndical du 9 décembre).

⇒ Départ effectif au 11 février 2025, poste pourvu le 10 mars 2025.

2.3- Mode de gestion du service d'eau potable

L'exploitation courante du service est assurée par le biais de 4 contrats de délégation de service public depuis le 1^{er} janvier 2024, de type affermage, SAUR étant titulaire des contrats :

Périmètre du contrat	Date début	Date fin
Eaux Sud Calvados	1 janvier 2020	31 décembre 2027
ex SIE Pays d'Auge	1 janvier 2013	31 décembre 2024
Saint-Pierre-sur-Dives	1 janvier 2012	31 décembre 2026
ville de Falaise	1 février 2016	31 janvier 2028

A retenir :

Les contrats de délégation de service public qui s'achèvent avant la fin du contrat Eaux Sud Calvados sont intégrés dans le périmètre du contrat Eaux Sud Calvados.

Ainsi, les contrats des ex SIAEP Morteaux-Coulibœuf et de la Région d'Ussy, arrivés à échéance au 31 décembre 2023, font désormais partie du contrat principal Eaux Sud Calvados depuis 2024.

Il subsistera, au 1^{er} janvier 2028, 2 contrats, celui d'Eaux Sud Calvados et celui de la ville de Falaise.

2.4- Principales conventions

- Conventions de vente et d'achat d'eau :

Convention avec	Type convention
SIAEP de la Région de Neuvy-au-Houlme	vente d'eau
SIAEP Thury-Esson	vente d'eau
Eau du Bassin Caennais	vente d'eau
SIAEP Clécy Druance	achat d'eau vente d'eau

- Conventions avec agriculteurs et particuliers :

Convention avec	Type convention	à
M et Mme Leneveu	protection ressource	Fontaine la Vallée
M de Jacquelot	servitude	Le Déroit, ZA0056

- Conventions avec les antennistes :

Convention avec	à
Infracos	Réservoir Cauvicourt
Bouygues	Réservoir Croisilles
On Tower France	Réservoir Maizières
Infracos	Réservoir Maizières
Infracos	Les Moutiers-en-Cinglais
Totem France	Réservoir Perrières
Tutor	Réservoirs Perrières et Vaudeloges
On Tower France	Réservoir Vaudeloges
Infracos	Réservoir Vaudeloges



3. Caractéristiques techniques

3.1- Patrimoine syndical

EAUX SUD CALVADOS est compétent en matière de production et distribution d'eau potable. A ce titre, il dispose :

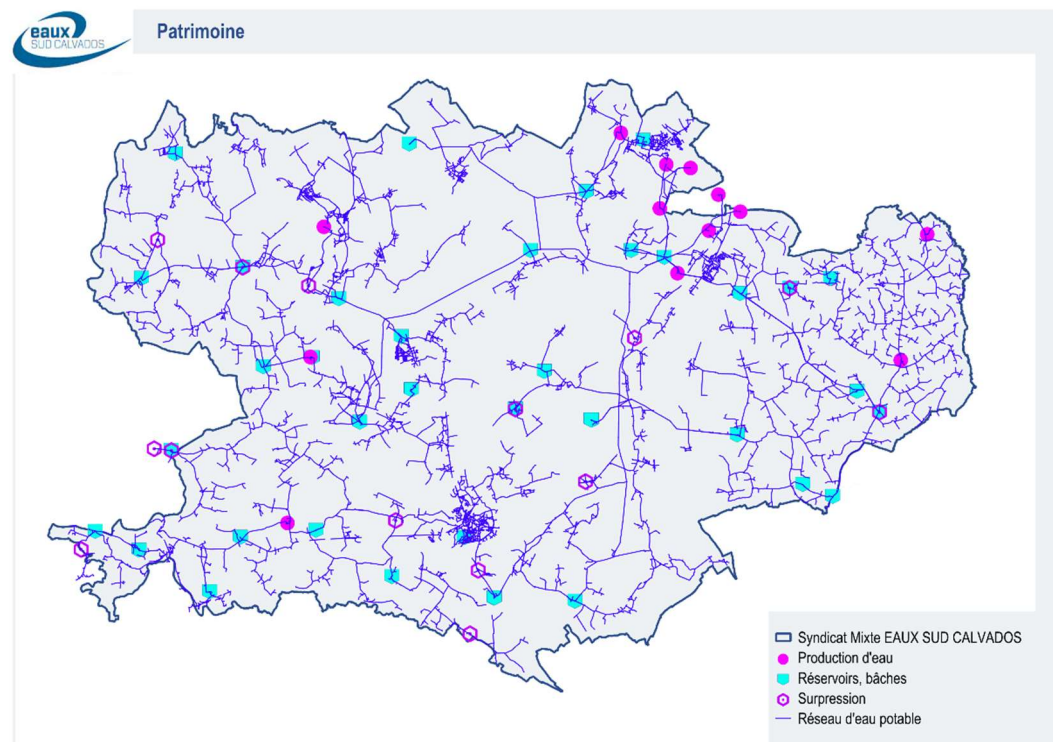
- De 14 ouvrages de prélèvement d'eau actifs, tous dotés d'un arrêté préfectoral de DUP. La production maximale autorisée s'élève à 16 240 m³/j, soit 5,9 Mm³/an, et jusqu'à 17 240 m³/j en pointe ;
- De 8 stations de production d'eau, dont la plus importante est celle du Tannet ;
- De 3 stations de traitement d'eau, déferrisation ou démnanganisation, et 9 sites de traitement de désinfection ;
- De 44 sites de stockage gravitaire ou de surpression, totalisant un volume de stockage de 19 100 m³ ;
- 22 sites de surpression et de reprise ;
- D'un linéaire de réseau de 1 512 km, de diamètre 25 mm à 500 mm, et ceci hors branchements ;
- 258 compteurs de sectorisation, ventes et achats d'eau.
- De 27 974 branchements.

A retenir 2024 et perspective 2025 :

Etude hydrogéologique et état des lieux des ouvrages de prélèvement en service.

Définition des modalités de diagnostic des forages : inspection télévisée, diagraphie, essais de pompage.

Engagement d'un diagnostic primaire de gestion patrimoniale, à échelle macro par unité fonctionnelle : 1^{ère} étape à l'élaboration d'un programme pluriannuel et PGSSE.



Le tableau des caractéristiques synthétiques du patrimoine syndical figure en page suivante :

Libellé Ouvrage	Commune	Station de production			Type traitement	
		Prélèvement (débit m³/h)	Stockage (m³)	Surpression (débit m³/h)		
Forage F1 Cangéliques - Le Tannet	MEZIDON - VALLEE-D'AUGE	120				
Forage F2 Breilville - Le Tannet	SAINT-PIERRE-EN-AUGE	80				
Forage F3 Magny-la-Campagne - Le Tannet	MEZIDON-VALLEE-D'AUGE	60				
Forage F4 Chemin vert- Le Tannet	VENDEUVRE	150				
Forage F5 Thiéville - Le Tannet	SAINT-PIERRE-EN-AUGE	140				
Forage F7 Moulin à Ouville-la-Bien- Tournée - Le Tannet	SAINT-PIERRE-EN-AUGE	125				
Forage F8 Marais à Percy-en-Auge - Le Tannet	MEZIDON-VALLEE-D'AUGE	120				
Usine de déferriisation F2 et F7 à Thiéville	SAINT-PIERRE-EN-AUGE					déferriisation
Station de production du Tannet à Saint-Pierre-sur-Dives	SAINT-PIERRE-EN-AUGE	x	3 300	1 000		chloration
Station de production de la Fontaine Saint Julien à Boissey	SAINT-PIERRE-EN-AUGE	10 x	150			chloration
Station La Gravelle	SAINT-PIERRE-EN-AUGE	10 x				déferriisation + chloration
Le Mesnil Oury à Saint-Martin-du-Mesnil-Oury	LIVAROT-PAYS-D'AUGE	15 x	10	11		chloration
Forage Ouézy F1	OUEZY	50 x				chloration
Les Houilles à Tournebu	CESNY-LES-SOURCES	55 x	100	x		chloration
La Mine de Gouvix -> Le Carreau du Livet	URVILLE / Saint-Germain-le-Vasson	40 x	500			démanganisation + chloration
Station de production de Pierrepont Fontaine la Vallée	PIERREPONT	40 x	150	20		chloration
Réservoir et surpression de Barbéry	BARBERY		1 000	110		
Bâches de Sainte Anne	BERNIERES-D'AILLY		500			
Réservoir de Bons-Tassilly	BONS-TASSILLY		100			
Réservoir de Martainville	CESNY-LES-SOURCES		350			
Réservoir de Saint-Sylvain	CINTHEAUX		400			
Réservoir de Croisilles	CROISILLES		250			
Surpression d'Epaney	EPANEY		100	13		
Bâche de La Croix Héraulit	FALaise		500			
Réservoir de Fourneaux-le-Val	FOURNEAUX-LE-VAL		350			
Surpression la Hoguette, Saint Clair, Planv	LA HOGUETTE		15	7		
Réservoir de La Carbutcherie	LA HOGUETTE		3 500			
Bâche de Le Mesnil-Villement	LE MESNIL-VILLEMENT		200			
Bâche et reprise et chloration de Les Autels-Saint-Bazile	LIVAROT-PAYS-D'AUGE		600	15		chloration
Réservoir et surpression de Maizières	MAIZIERES		300	39		
Réservoir de Martigny-sur-l'Ante	MARTIGNY-SUR-L'ANTE		400			
Réservoir de Vieux-Fumé	MEZIDON-VALLEE-D'AUGE		250			
Réservoir de Mézidon-Canon	MEZIDON-VALLEE-D'AUGE		700			
Bâche de Mutrécy	MUTRECY		150	x		
Réservoir de Perrières	PERRIERES		250			
Brise charge La Vallée	PONT-D'OUILLY		10			
Réservoir et surpression de Saint-Marc d'Oully	PONT-D'OUILLY		150	10		
Réservoir les Ardais	PONT-D'OUILLY		250			
Réservoir des Minières	PONT-D'OUILLY		250			
Reprise et bâche du Livet	SAINT-GERMAIN-LE-VASSON		500	136		
Réservoir de Saint-Germain-le-Vasson	SAINT-GERMAIN-LE-VASSON		1 500			
Reprise de Saint-Omer, Courtail	SAINT-OMER		10	14		
Bâche et surpression de Saint-Omer, Saint Clair	SAINT-OMER		150	7		
Bâche et surpression de Mittois	SAINT-PIERRE-EN-AUGE		10	4,2		
Bâche et reprise de Grandmesnil à L'Oudon	SAINT-PIERRE-EN-AUGE		100			
Réservoir de la Billette à L'Oudon	SAINT-PIERRE-EN-AUGE		100			
Bâche et reprise de Saint Etienne à L'Oudon	SAINT-PIERRE-EN-AUGE		150	34		
Réservoir de Berville à L'Oudon	SAINT-PIERRE-EN-AUGE		250			
Réservoir de Vaudeuges	SAINT-PIERRE-EN-AUGE		300			
Réservoir de Poligny / Soumont-Saint-Quentin	SOUMONT - SAINT-QUENTIN		400	60		
Bâche d'Urville	URVILLE		40	x		
Réservoir d'Ussy	USSY		350			
Surpression et réservoir d'Escures-sur-Favières	VENDEUVRE		55	10		
Surpression de Vendœuvre	VENDEUVRE			6		
Réservoir des Vignats	VIGNATS		400			
Surpression de Damblainville	DAMBLAINVILLE			5		
Surpression Ucanor - Clermont	LA HOGUETTE			5		
Surpression de Foupendant - scierie Tranchant	LES MOUTIERS-EN-CINGLAIS			17		
Reprise Noron-L'Abbaye	NORON-L'ABBAYE			25		

Sur les stations de production d'eau et les réservoirs :

A retenir en 2024

Concrétisation de la 1^{ère} opération de sécurisation des ouvrages :

Sécurité ouvrages	<u>Sécurisation intérieure des réservoirs tranche 1 :</u> Engagement des travaux de 6 réservoirs :
	La Billette, Maizières, Le Mesnil-Villement, Potigny, Ussy, Vieux-Fumé
	2 lots : - lot 1 : serrurerie : échelles, gardes corps, dômes - lot 2 : éclairage : points d'éclairage paliers et sous face de dôme



Nouvelles échelles et nouveaux gardes corps



Installation de gardes corps sur dôme

Perspectives 2025

Poursuite des opérations de sécurisation patrimoniale :

Sécurité ouvrages	<u>Sécurisation intérieure des réservoirs, tranche 1 :</u> fin des travaux
	<u>Sécurisation intérieure des réservoirs, tranche 2 :</u> maîtrise d'œuvre

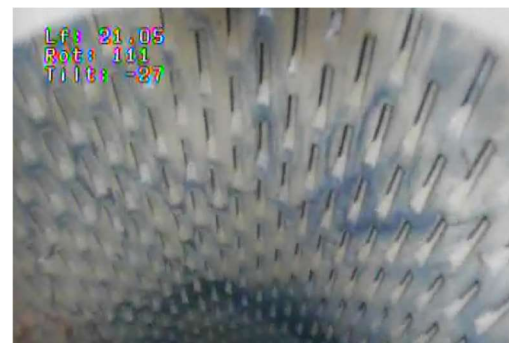
3.2- Ressources en eau

14 ouvrages de prélèvement d'eau souterraine sont utilisés par le syndicat sur son territoire. La production maximale autorisée s'élève à 16 240 m³/j, soit 5,9 Mm³/an, et jusqu'à 17 240 m³/j en pointe.

Le champ captant du Tannet est la ressource majeure du syndicat. Il regroupe 7 points de prélèvement de capacité administrative totale de 12 000 m³/j en moyenne et 13 000 m³/j en pointe. Il concentre près des trois quarts de la ressource en eau disponible du territoire.

La profondeur des forages est comprise entre 50 m (Pierrepont, Fontaine la Vallée) et 92 m (forage F2 Bretteville, Le Tannet)

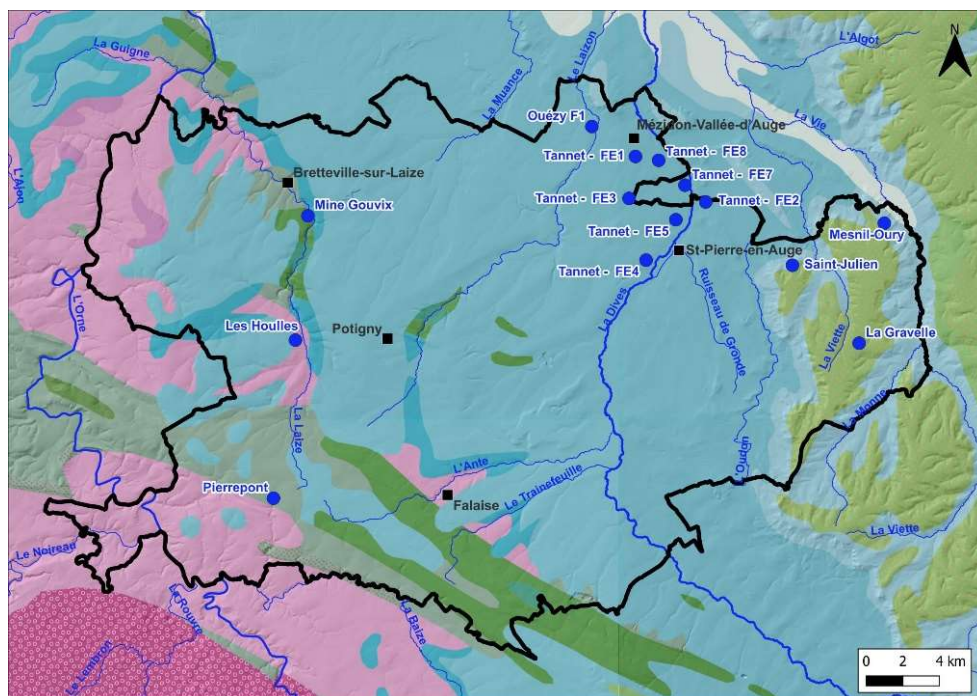
Tous les ouvrages de prélèvement actuellement utilisés sont dotés d'un arrêté préfectoral de DUP.



Intérieur d'un tube crépiné de forage d'eau potable

Perspectives 2025

Sécurité sanitaire et sécurité ouvrages	Diagnostic des forages : maîtrise d'œuvre et définition des modalités des diagnostics comprenant l'inspection télévisée, diagraphie et essais de pompage
Demande AESN 12 ^{ème} Programme	Stratégie de préservation de la Ressource en Eau



Légende	
●	Captage actif d'ESC
Géologie au 1/1 000 000 (BRGM) :	
	Argiles à silex du Crétacé supérieur
	Marnes, calcaires, argiles, sables du Jurassique supérieur
	Calcaires et marnes du Jurassique moyen (aquifère du Bajo-Bathonien, parties libre et captive)
	Calcaires, marnes, grès, argiles, dolomies du Jurassique inférieur
	Argiles, cailloutis, sables du Trias
	Schistes, ampélites, quartzites, grès du Silurien
	Quartzites, grès, schistes de l'Ordovicien
	Schistes, grès, arkoses, calcaires du Cambrien
	Schistes, grès, wackes du Briovérien supérieur
	Périmètre du syndicat Eaux Sud Calvados
—	Principaux cours d'eau

Aires d'alimentation de Captages (AAC)

Pour rappel, le syndicat est concerné par les AAC suivantes :

Aire d'Alimentation de Captage (AAC)	Type AAC	Nitrates	Pesticides
Cantepie	Prioritaire (Etat)	X	X
Les Houilles à Tournebu	Prioritaire (Etat)	X	
Mines de Gouvix	Sensible (Agence de l'Eau)	X	X
Forage Ouézy F1	Sensible (Agence de l'Eau)	X	X

A retenir en 2024

Poursuite de l'animation territoriale en vue de la protection et de la préservation de la qualité de la ressource en eau :

		Rencontres agriculteurs	Réunions de suivi
AAC Cantepie	Poursuite de l'étude AAC : - caractérisation de la vulnérabilité intrinsèque et liée au ruissellement - délimitation de l'AAC opérationnelle - réunion publique d'information à l'attention des acteurs du territoire	x	3
AAC Les Houilles	Lancement effectif de l'étude AAC début des travaux sur la délimitation de la surface AAC	x	3
AAC Mines de Gouvix	Consultation des entreprises	x	1
AAC Ouézy F1	Report de la démarche et groupement de commande avec la CA Lisieux Normandie (ESC coordonnateur) pour une étude AAC commune aux 2 forages	x	

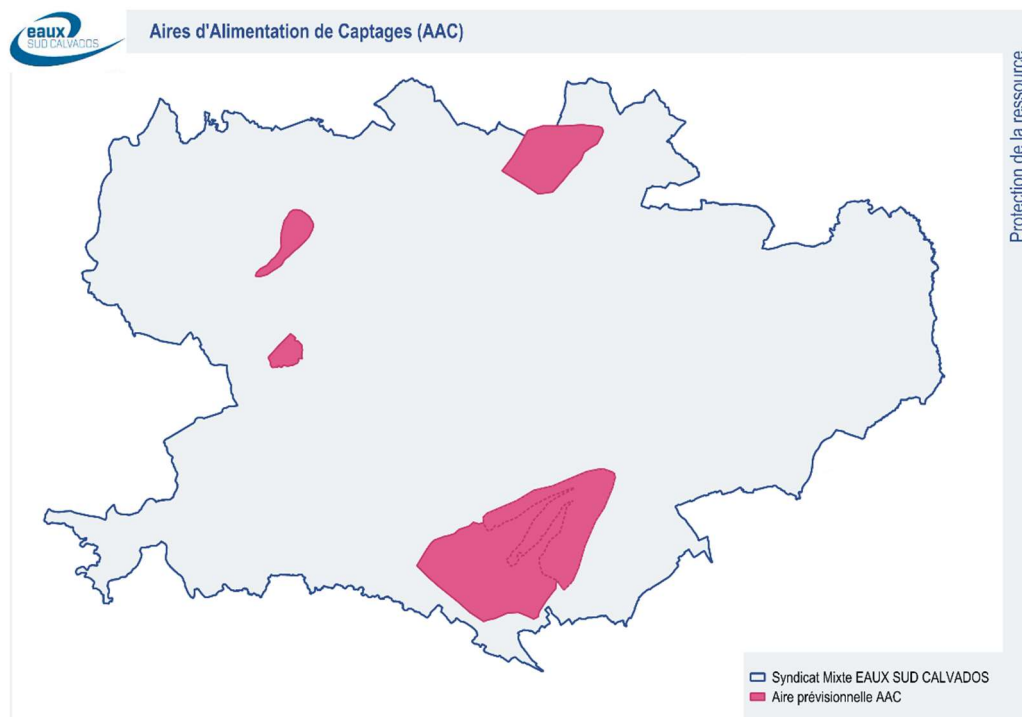


Réunion publique d'information AAC Cantepie

Perspectives 2025

		Rencontres agriculteurs	Réunions de suivi
AAC Cantepie	Fin de l'étude AAC	x	x
AAC Les Houilles	Poursuite des études AAC	x	x
AAC Mines de Gouvix			
AAC Ouézy F1	Consultation des entreprises	x	x

La surface totale prévisionnelle, en 2024, des Aires d'Alimentation de Captages sur lesquelles un programme d'actions préventives est à mettre en œuvre en vue de la reconquête et de la préservation de la ressource en eau est de l'ordre de 6 500 ha, représentant 7 % de la superficie du territoire syndical.



Indicateur de performance P108.3 : Protection de la ressource en eau : 80%

L'ARS, qui pilote la gestion de cet indicateur, a fourni au syndicat la valeur de 80 % pour chacun des ouvrages de prélèvement utilisé par le syndicat :

80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)
-----	---



Captage d'eau et
Périmètre de protection immédiate

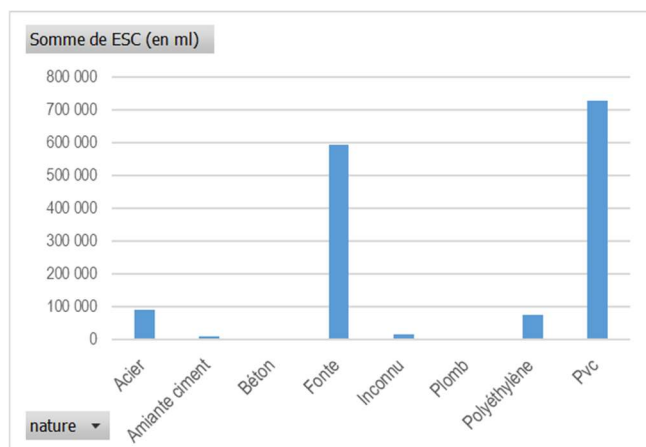
3.3- Réseau de distribution, hors branchements

Le linéaire du réseau de distribution s'élève à 1 512 km.

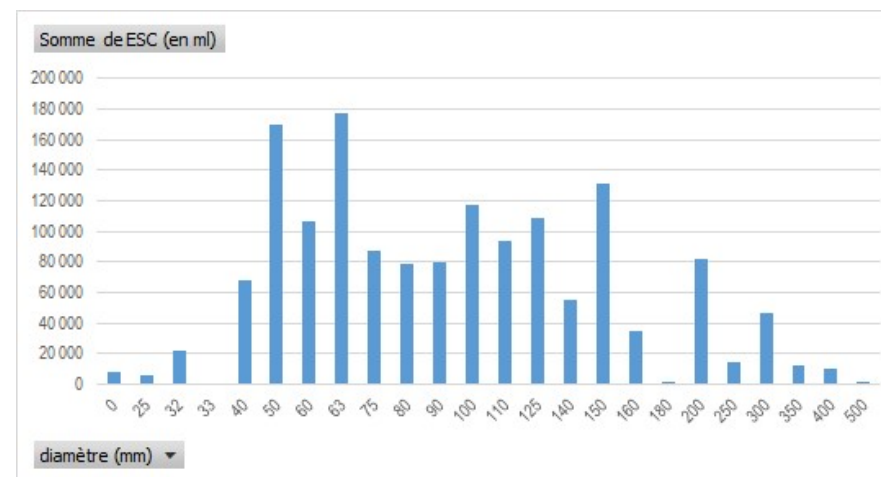
Il est composé de différentes natures de matériaux. La fonte et le PVC sont les deux matériaux les plus représentés, cumulant 87 % du linéaire total. Le type de canalisation n'est pas déterminé pour 1 % du réseau.

A noter l'identification de deux tronçons de réseau en plomb à Potigny et Soumont-Saint-Quentin (pour un total de 69 ml). Ceux-ci seront repris dans le cadre de l'autorisation de programme "branchements plomb".

Répartition des natures de matériaux :



Le diamètre couvre une large gamme, comprise entre 25 mm et 500 mm :



Stockage de canalisations fonte lors d'un chantier de renouvellement

A retenir en 2024 :

Programme de renouvellement / dévoiement de réseau

Rappel des travaux engagés en 2023 et soldés en 2024 : renouvellement : 930 ml et 31 branchements

Ouilly-Le-Tesson	renouvellement dévoiement	Montboint et RD261A Plaids	930
------------------	------------------------------	-------------------------------	-----

Travaux réalisés et soldés en 2024 : renouvellement : 4 833 ml et 198 branchements

Bernieres-d'Ailly	renouvellement	Passage de la voie SNCF	75
Bons-Tassilly	renouvellement	Rue de la Fontaine André	338
Condé-sur-Iffs	renouvellement	La Ruelle et Glatigny	1 841
Falaise	renouvellement	Rue du pilier vert	280
Falaise	renouvellement	Rue de la Rochefoucauld	125
Maizieres	renouvellement	Rues Ormelaie, église, ferme Asseville	595
Mézidon-Vallée-d'Auge	renouvellement	Mézidon-Canon : RD 252, rue Pierre Semard	209
Potigny	renouvellement	Route d'Argences et Rue du Général Leclerc (pour partie)	340
Potigny	renouvellement	Rue des Capucines	100
Saint-Pierre-en-Auge	dévoiement	Saint-Georges-en-Auge : secteur église - mairie	225
Villers-Canivet	dévoiement	RD240 Route de Martigny	705

⇒ Total renouvellement / dévoiement finalisé en 2024 : 5 763 ml et 229 branchements

Autorisations de Programme (AP) :

AP 01 : Suppression des branchements Plomb	Etudes de conception de maîtrise d'œuvre : - Lot 1 : Ouest du territoire ESC - Lot 2 : Est du territoire ESC
AP 02 : Maîtrise d'œuvre des travaux de renouvellement / dévoiement 2024–2027 vote du comité syndical du 20/03/2024	Lancement de la consultation des entreprises : - Lot 1 : Nord du territoire ESC - Lot 2 : Est du territoire ESC - Lot 3 : Sud du territoire ESC



Renouvellement
Falaise,
Rue du pilier vert



Renouvellement Condé-sur-Iffs, La Ruelle

Dévoiement Villers-Canivet, RD240



Perspectives 2025 :

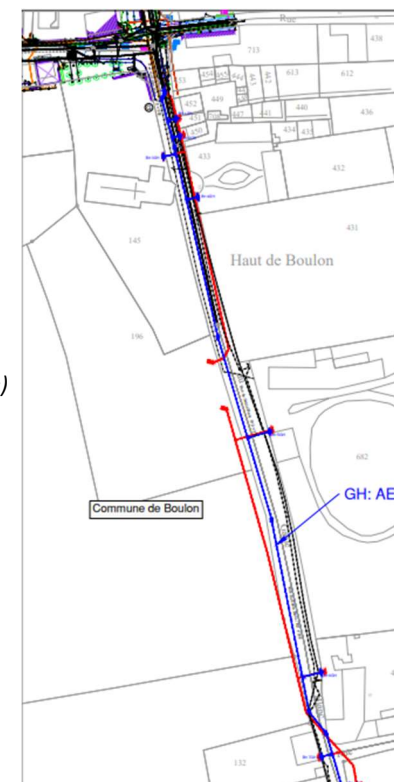
Programme de renouvellement / dévoiement de réseau particulièrement axé sur la coordination de travaux avec les projets Voirie, Réseaux Divers des différentes collectivités (Département, EPCI-FP, communes) : estimation globale de 4 780 ml et 235 branchements :

Boulon	renouvellement	Rue de la République (RD 238) et rue Mandela (RD 238A)	1 890
Crocly	renouvellement	Secteur église et route de Beaumais	890
Crocly	renouvellement	Route du Marais La Chapelle	280
Damblainville	renouvellement	RD248 Route du Mesnil Soleil	340
Falaise	renouvellement	rues Val d'Ante et Anciennes tanneries	300
Gouvix	renouvellement	Rue de Martainville	290
Saint-Pierre-en-Auge	renouvellement	Saint-Pierre-sur-Dives : Rue du Bosq	450
Versainville	renouvellement	RD248A Route d'Eraines	340

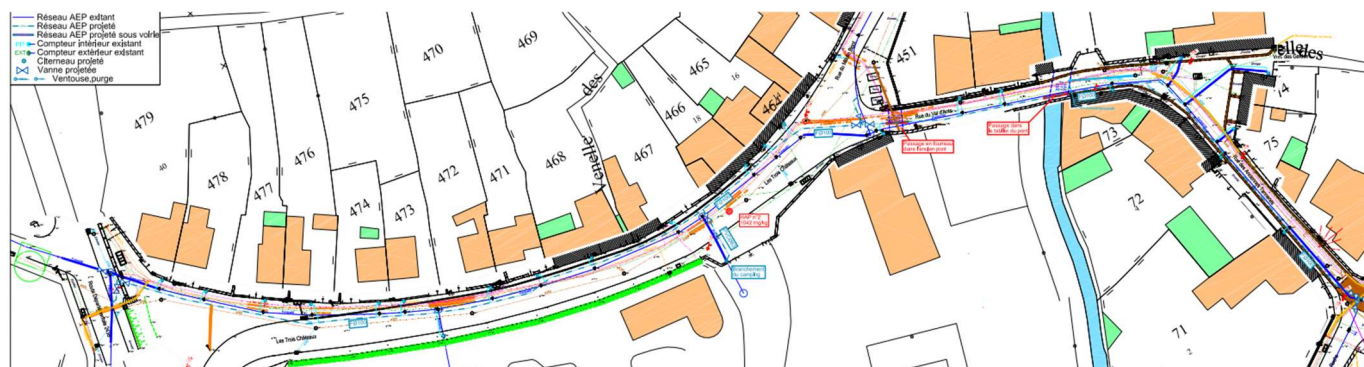
Autorisations de Programme (AP) :

AP 01 : Suppression des branchements Plomb	Finalisation des études de conception Consultation des entreprises travaux Début d'exécution des travaux
AP 02 : Maîtrise d'œuvre des travaux de renouvellement / dévoiement 2024-2027	Lancement des études de conception Début d'exécution de travaux

Plans projets de renouvellement



Boulon,
RD238
(pour partie)



Gouvix, rue de Martainville

Falaise,
Rue du Val d'Ante
(pour partie)

Indicateur de performance P103.2B :

connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable
(notation / 120) : 95

Il est déterminé par la moyenne des valeurs des contrats en cours pondérées par le linéaire de réseau des contrats.

Indicateur de performance P107.2 :

taux de renouvellement des réseaux d'eau potable : 0,34 %

Au cours des cinq dernières années, le linéaire de réseaux renouvelés s'est élevé à 26 km. Près de 22 km l'ont été depuis 2022, début de la structuration des services.

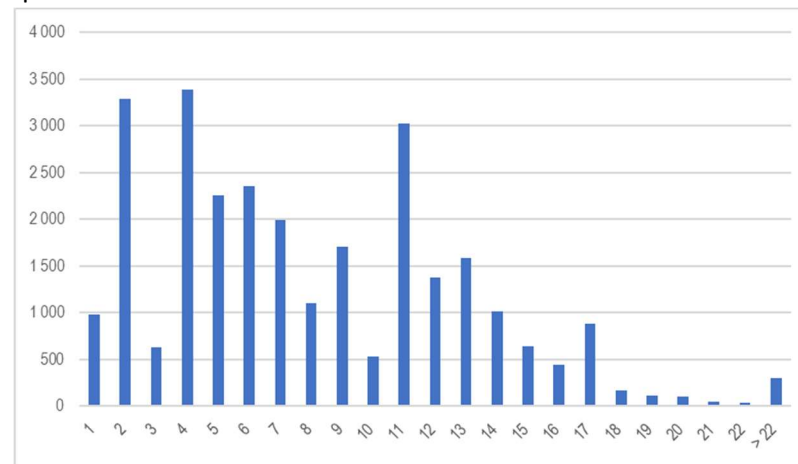
A noter :

La valeur de ce taux est supérieure à celle qui est obtenue par les Rapports Annuels du Délégué (RAD). Le délégataire s'appuie en effet sur les plans de récolement des travaux intégrés au système d'information géographique (SIG) pour le calcul de ce taux. Toutefois, la mise à jour du SIG de l'exploitant avec les travaux 2024 n'est pas totalement finalisée.

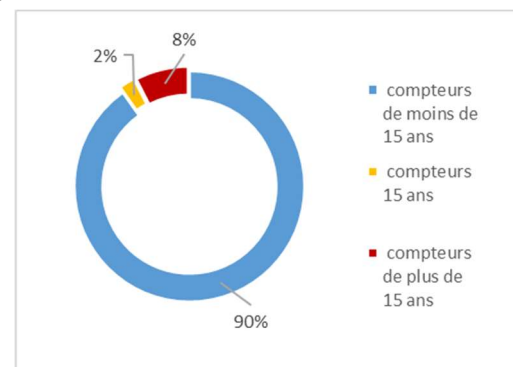
3.4- Parc de compteurs

27 996 compteurs sont dénombrés en 2024.

Au 1^{er} janvier, la pyramide des âges indique une très forte majorité de compteurs de moins de 15 ans :



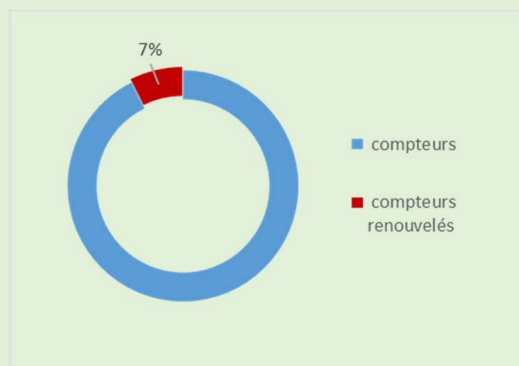
Toutefois, 2 746 compteurs ont au moins 15 ans, nombre en diminution par rapport à 2023.



C'est dans le parc ancien de compteurs qu'on trouve encore des branchements plomb.

A retenir en 2024 :

2 066 compteurs ont fait l'objet d'un renouvellement dans le cadre des contrats de délégation de service public.



Autorisation de Programme pour la suppression des branchements plomb, incluant les canalisations associées (AP01) : Phase conception de maîtrise d'œuvre.

Le nombre de branchements plomb a ainsi été affiné et s'élève à 325 branchements répartis dans 22 communes. 60 % de ces branchements sont localisés dans les communes de Mézidon-Vallée-d'Auge et Saint-Pierre-en-Auge.

A noter que 4 branchements plomb ont été repris dans le cadre des travaux de renouvellement à Condé-sur-Iffs.



Suppression d'un branchement plomb

Perspective 2025 :

Poursuite du programme de renouvellement de compteurs dans le cadre des contrats de délégation de service public

AP01 pour la suppression des branchements plomb : engagement des travaux de branchements et canalisations associées, le cas échéant.

3.5- Population desservie

Le territoire syndical couvre 91 communes réparties sur 5 EPCI-FP.

Ainsi, la population alimentée par Eaux Sud Calvados s'élève à :

- Population totale INSEE : 59 731 habitants
- Population totale majorée = population DGF : 61 108 habitants estimés.

Il s'agit d'une estimation dans la mesure où la population DGF est donnée à l'échelle communale, sans prise en compte des communes déléguées, le cas échéant. Or les communes de Cesny-les-Sources, Livarot-Pays-d'Auge, Mézidon-Vallée-d'Auge, Saint-Pierre-en-Auge, Val-de-Vie et Valambray figurent partiellement sur le territoire syndical.

Parmi les abonnés particuliers, à retenir quelques abonnés sensibles :

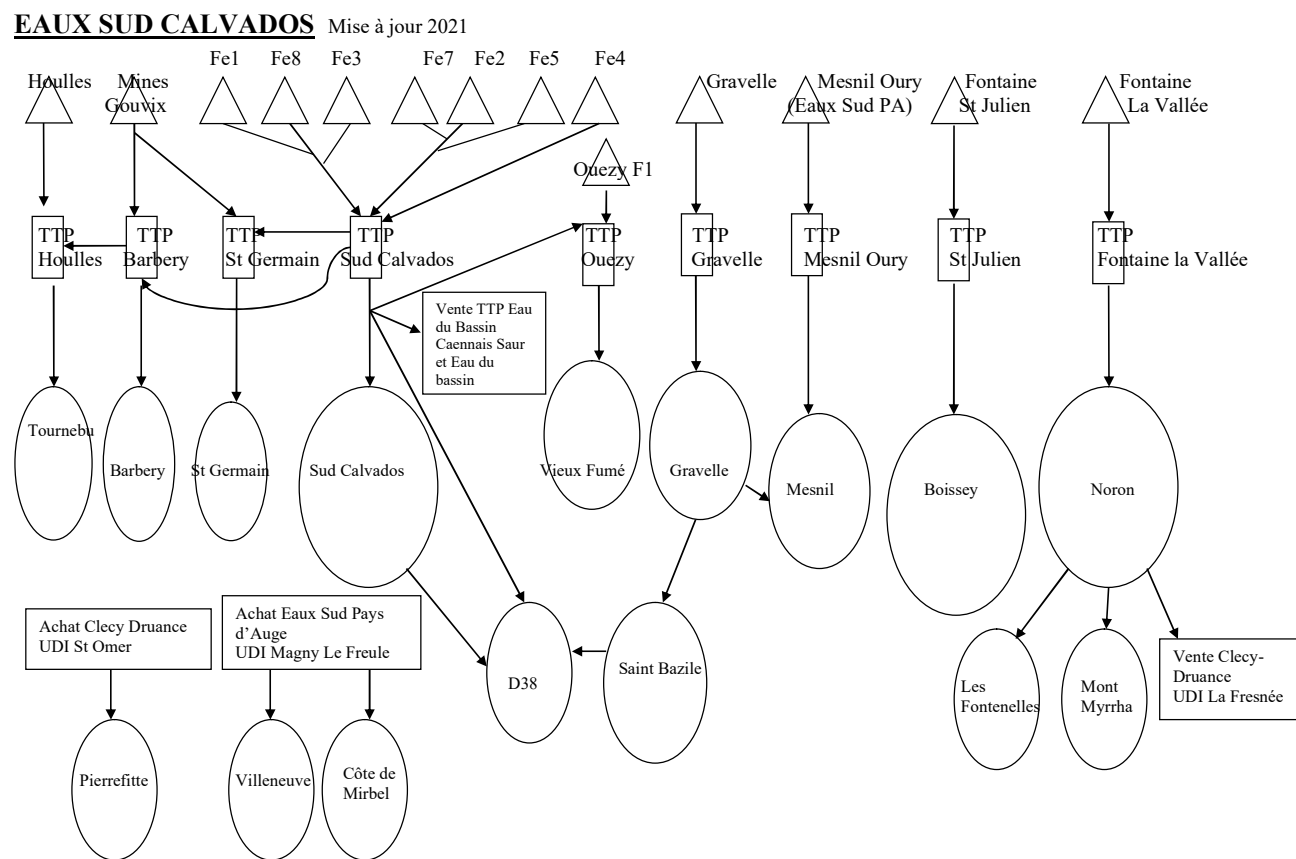
- Hôpital de Falaise ;
- Industries agro-alimentaires ;
 - Falaise : Frial et Tartefrais,
 - Mézidon Vallée d'Auge : Stephano Toselli,
 - Saint-Pierre-en-Auge : EVA Abattoirs et sociétés fromagères,
 - Bernières-d'Ailly : société fromagère
- EHPAD ;
- Crèches ;
- Etablissements scolaires.

3.6- Les Unités de Distribution (UDI)

Le territoire syndical est découpé en Unités de Distribution (UDI) correspondant à un ensemble de canalisations de distribution de l'eau potable au sein duquel la qualité de l'eau délivrée est considérée comme homogène.

Tous les abonnés raccordés au réseau public d'eau potable sont ainsi associés à une UDI.

Dans son analyse du syndicat, l'ARS a identifié 16 unités de distribution :

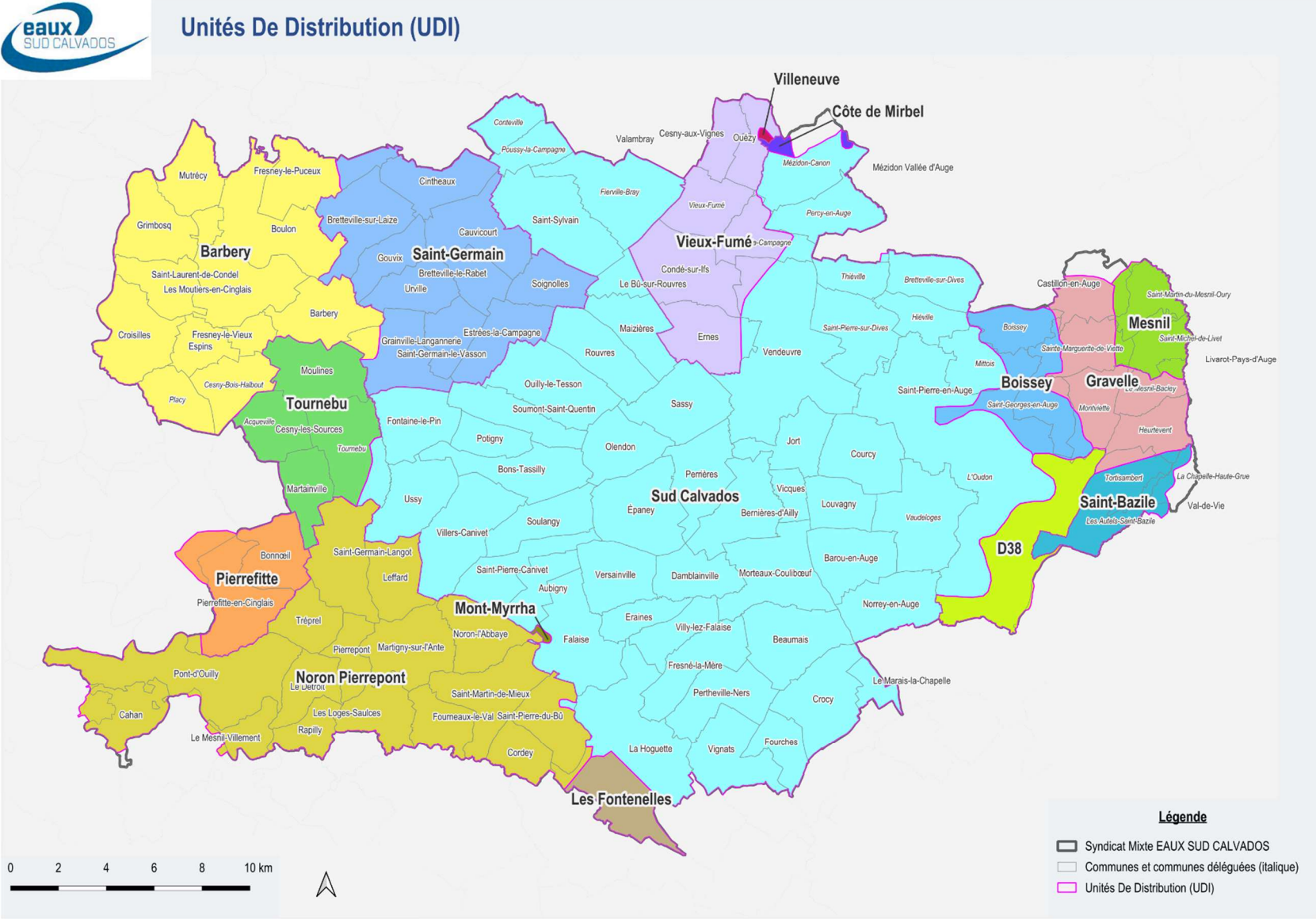


Au sein des différentes UDI, l'origine de l'eau potable est la suivante :

- Le Tannet : majeure partie du syndicat ;
- Mélange Le Tannet / Mines de Gouvix : UDI Barbery et Saint-Germain-le-Vasson ;
- Mélange Le Tannet / Mines de Gouvix / Les Houllles : UDI Tournebu ;
- Mélange Le Tannet / Ouézy : UDI Vieux-Fumé ;
- Mélange Le Tannet / La Gravelle : UDI Saint-Bazile, D 38 ;
- Mélange La Gravelle / Le Mesnil-Oury : UDI La Gravelle, Le Mesnil ;
- La Fontaine Saint-Julien : UDI Boissey ;
- Fontaine La Vallée : UDI Noron-Pierrepoint, les Fontenelles, Mont-Myrrha ;
- Achat d'eau au SIAEP Clécy-Druance pour Pierrefitte-en-Cinglais, Bonnoeil et Cahan-Cambercourt ;
- Achat d'eau à la communauté d'Agglomération Lisieux Normandie pour quelques habitants de Ouézy (UDI Villeneuve) et Mézidon Vallée d'Auge (Mézidon-Canon) (UDI Côte de Mirbel).

Les services de l'Etat (DDTM et ARS) disposent des données SIG relatives au réseau et ouvrages d'Eaux Sud Calvados.

La représentation spatiale des UDI est la suivante :



A retenir en 2024 :

Un travail de rationalisation des UDI a été effectué en collaboration avec l'ARS et le délégataire. La mise à jour de la carte des UDI sera prise en compte en 2025 dans le cadre du contrôle sanitaire :



4. Les volumes 2024

L'ensemble des caractéristiques des volumes 2024 est basé sur les volumes comptabilisés facturés aux abonnés. Ces volumes sont cadrés par les périodes de relève des compteurs.

4.1- Production d'eau

La production d'eau est assurée par 14 points de prélèvement actifs. Ils sont tous dotés d'un arrêté préfectoral de DUP.

A noter :

La production maximale autorisée s'élève à 16 240 m³/j, soit 5,9 Mm³/an, et jusqu'à 17 240 m³/j en pointe.



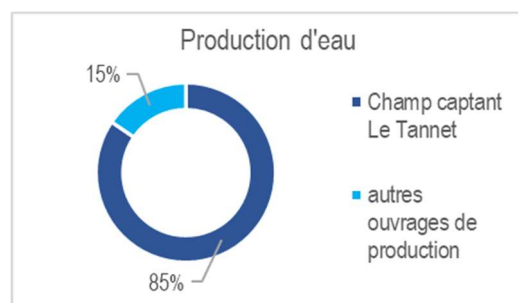
Captage d'eau



Site de captage

Volumes prélevés par ouvrage de production :

Libellé_Ouvrage	Volume prélevé 2024 (m ³ /an)	Evolution 2023/2024
Champ captant Le Tannet	3 517 081	6,7%
Forage Ouézy F1	70 633	-27,5%
Captage des Mines de Gouvix	184 885	-6,7%
Captage des Houilles	20 273	1,0%
Forage La Gravelle	68 643	29,2%
Source du Mesnil Oury	35 678	3,2%
Source la Fontaine Saint Julien	19 606	9,6%
Forage Fontaine la Vallée	244 522	6,8%
Total (m ³ /an)	4 161 319	5,5%
Total (m ³ /jour)	11 370	



A retenir en 2024 :

Production d'eau moyenne = 70 % de la capacité administrative

4.2- Achat d'eau = importation

Le volume importé s'élève à 70 196 m³, soit un besoin complémentaire de représentant 1,7 % de la production d'eau syndicale.

Le syndicat est dans l'obligation d'acheter de l'eau auprès de collectivités voisines afin d'assurer l'alimentation en eau potable de la totalité du territoire.

Trois secteurs sont dépendants d'importation d'eau :

- Les communes de Pierrefitte-en-Cinglais, Bonnoeil et Cahan et quelques abonnés de Pont-d'Ouilly et Tréprel (SIAEP Clécy-Druance) ;
- Quelques abonnés des communes d'Ouézy et de Mézidon Vallée d'Auge, Mézidon-Canon (Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie) ;
- Quelques abonnés de la commune de La Hoguette (SIAEP du Houlme).

A noter une importation d'Eau du Bassin Caennais intervenue par erreur au niveau du Livet.

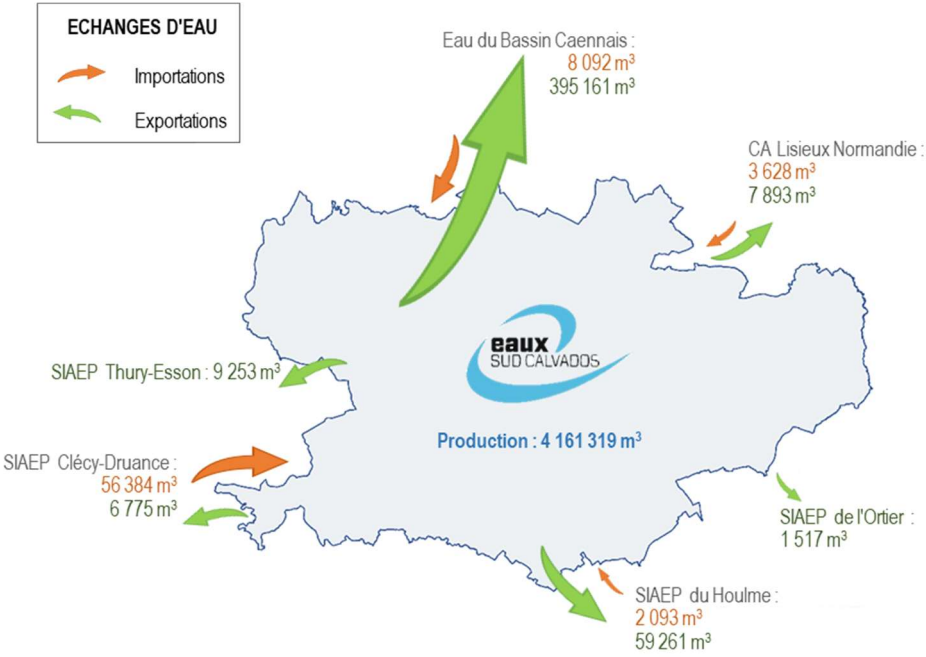
4.3- Vente d'eau à des collectivités voisines = exportation

Le volume exporté s'élève à 479 858 m³, soit près de 12 % de la production d'eau syndicale.

Les collectivités voisines exerçant la compétence d'eau potable bénéficiant d'eau potable en provenance d'Eaux Sud Calvados sont Eau du Bassin Caennais, la Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie, les syndicats Thury-Esson, Clécy-Druance, Le Houlme (61) et l'Ortier (61).

Les collectivités eau limitrophes qui ne reçoivent pas d'eau d'Eaux Sud Calvados sont Flers Agglo et les syndicats mixtes Eau en Val-es-Dunes et Vallée d'Hamars.

La **synthèse des échanges d'eau**, importations et exportations, est la suivante :



4.4- Vente d’eau aux usagers d’Eaux Sud Calvados = volume consommé par les abonnés

Le volume consommé comptabilisé et facturé aux usagers du territoire s’élève à :

Volume consommé par les usagers	Volume vendu 2024 (m ³ /an)	Evolution 2023/2024
Usagers assimilés "domestiques"	2 455 198	
Usagers "gros consommateurs" (> 6 000 m ³ /an)	369 979	
Total volume consommé usagers	2 825 177	1,9%

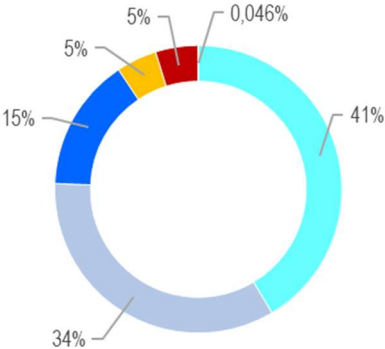
A retenir :

Consommations moyennes	m ³ /an	Evolution 2023/2024
Usager assimilé "domestique"	87,81	0,2%
Consommations moyennes tous usages confondus		
Usager	100,99	1,1%
Habitant INSEE	47,30	2,1%
Habitant DGF	46,23	2,1%

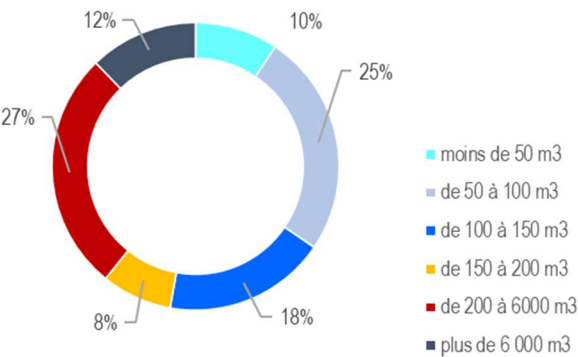
95% des abonnés ont une consommation inférieure à 200 m³/an, pour 61% des volumes vendus.

Les très gros consommateurs (13 abonnés consommant plus de 6 000 m³/an) représentent 0,046 % des abonnés et plus de 12 % des volumes.

Répartition des branchements par tranche



Répartition des consommations par tranche



4.5- Autres volumes consommés

Volumes de service

Cette consommation représente les volumes utilisés nécessaires aux besoins liés au traitement de l'eau avant mise en distribution et à l'exploitation du réseau de distribution, tels que les nettoyages de réservoirs, purges de réseau, certains appareils de mesure en ligne, nettoyage et désinfection des nouveaux réseaux avant mise en service. Une purge automatique équipée d'un comptage a été intégrée au volume de service en 2025

Volume de service traitement de l'eau :	6 321	m ³ /an
Volume de service en distribution :	20 524	m ³ /an

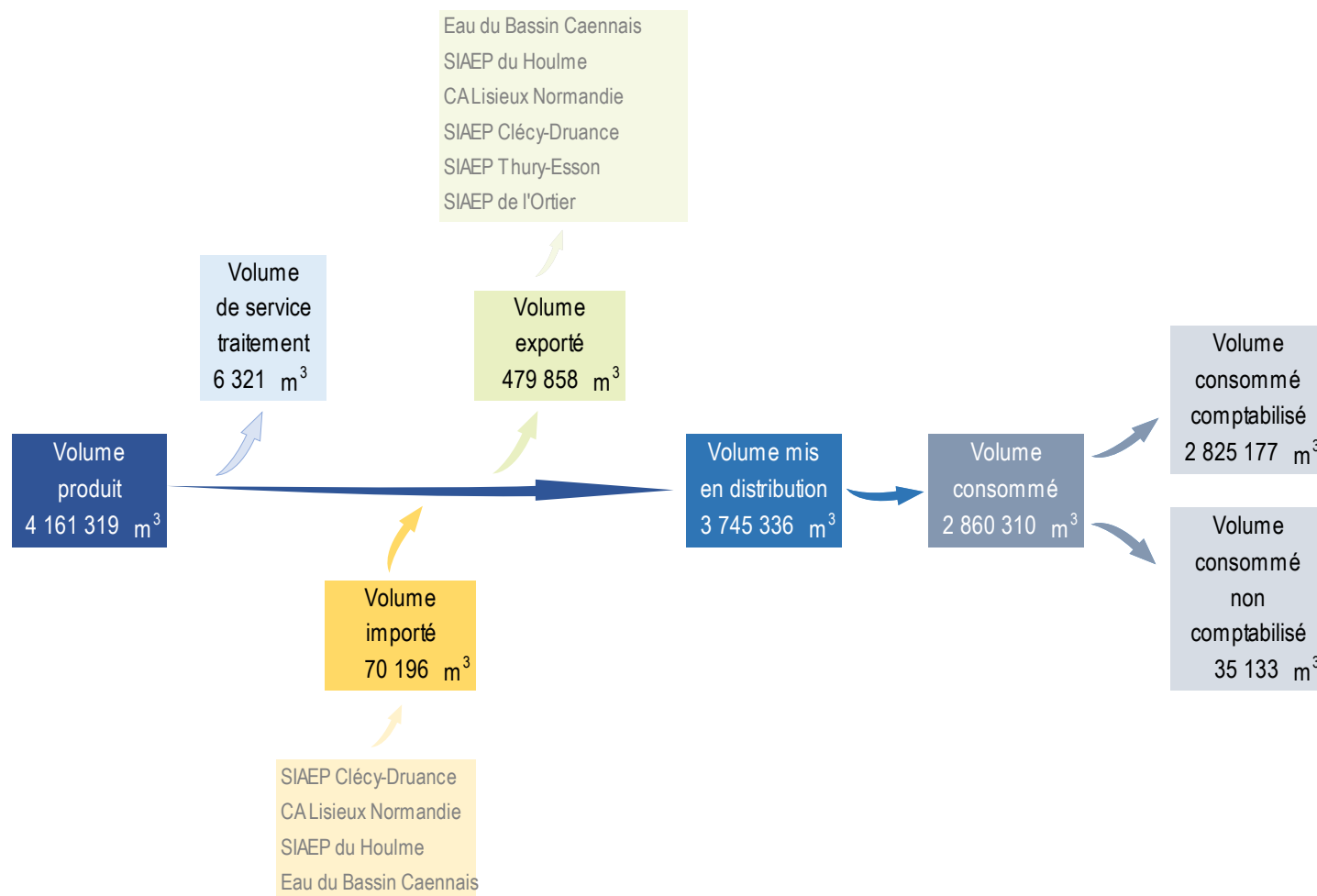
Volumes sans comptage

Cette consommation représente :

- les volumes utilisés pour des besoins de service public, particulièrement lors de manœuvres et essais des dispositifs de protection incendie. Ils peuvent être complétés par les eaux de lavage des voiries, d'arrosage des espaces verts, celles des fontaines publiques ;
- les prises d'eau non autorisées et de fait non facturées. Ces volumes font l'objet d'une approche depuis 2024. Ils sont de fait difficiles à estimer et sont certainement sous évalués.

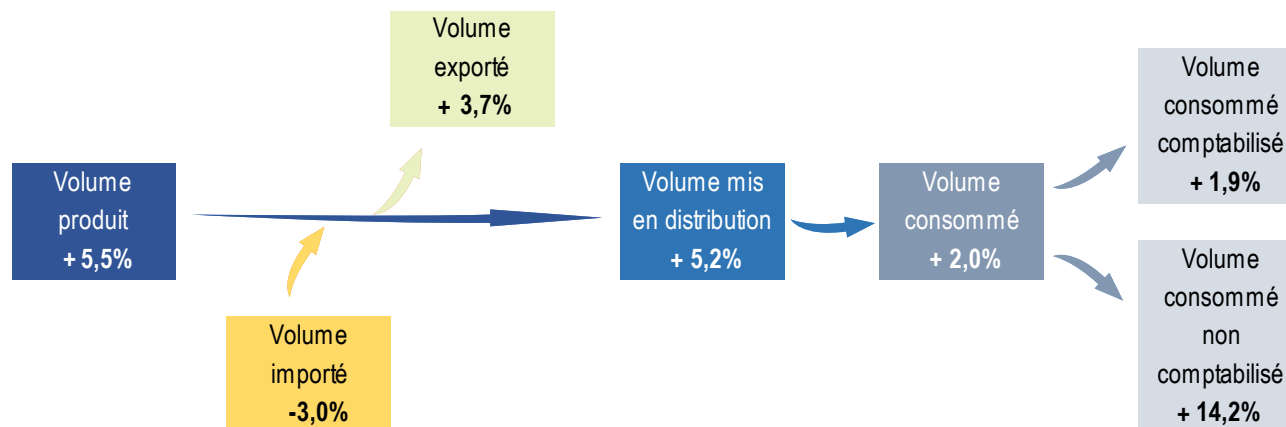
Volume sans comptage :	14 609	m ³ /an
------------------------	--------	--------------------

4.6- Synthèse des volumes et indicateurs 2024



Rendement décret	79,1%
Indice Linéaire de Perte	1,60 m3/km/j

Synthèse de l'évolution des volumes 2023 / 2024 :



En comparaison à l'année 2023,

- les volumes produits et mis en distribution sont orientés à la hausse,
- dans une moindre mesure, le volume consommé est également en augmentation. A noter qu'en 2024, les volumes de service (volumes consommés non comptabilisés) ont fait l'objet de compléments (particulièrement les prises d'eau non autorisées), d'où une augmentation substantielle,
- aucune variation n'est relevée sur la consommation des usagers assimilés domestiques (+ 0,2 %),
- malgré une importation d'Eau du Bassin Caennais par erreur, les volumes importés sont en baisse, comme en 2023,
- des dégradations du rendement décret (81,3 % à 79,1 %) et de l'indice linéaire de perte (1,36 à 1,60 m³/km/jour) sont les conséquences de ces variations de volume.

5. Qualité 2024 des eaux distribuées

Elle est basée sur les résultats analytiques du contrôle sanitaire effectué par l'ARS.

Les ARS départementales élaborent chaque année un rapport de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Il porte sur les ressources ou les sorties de stations de traitement, les points de mise en distribution et l'eau distribuée.

Globalement, la qualité des eaux distribuées sur l'ensemble du territoire syndical, définie par rapport aux valeurs limites de qualité des paramètres mesurés, est évaluée à :

Qualité eau distribuée		Nombre analyses
Conformité bactériologique	100,0%	192
Conformité physico-chimique	81,8%	368

Une légère dégradation de la qualité physico-chimique est relevée par rapport à 2023 (83.7%). Elle est principalement due à l'accroissement des analyses portant sur les métabolites de pesticides.

A l'échelle de chaque Unité de Distribution (UDI), la qualité des eaux destinées à la consommation humaine issue du rapport annuel 2024 de l'ARS est la suivante :

	Analyses bactériologiques				Analyses physico-chimiques			
	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes	Nombre de prélèvements non conformes	% conformité	Nombre de prélèvements	Nombre de prélèvements conformes	Nombre de prélèvements non conformes	% conformité
Mont Myrrha	3	3	-	100,00%	44	40	4	90,91%
Côte de Mirbel	1	1	-	100,00%	21	11	10	52,38%
D 38	3	3	-	100,00%	146	134	12	91,78%
Noron Pierrepont	14	14	-	100,00%	40	36	4	90,00%
Pierrefitte	3	3	-	100,00%	26	26	-	100,00%
Les Fontenelles	3	3	-	100,00%	43	39	4	90,70%
Vieux-Fumé	13	13	-	100,00%	32	24	8	75,00%
Villeneuve	2	2	-	100,00%	20	10	10	50,00%
Gravelle	11	11	-	100,00%	11	11	-	100,00%
Mesnil	5	5	-	100,00%	26	26	-	100,00%
Boissey	4	4	-	100,00%	5	5	-	100,00%
Saint-Bazile	15	15	-	100,00%	27	15	12	55,56%
Sud Calvados	81	81	-	100,00%	129	117	12	90,70%
Tournebu	8	8	-	100,00%	21	8	13	38,10%
Saint-Germain	17	17	-	100,00%	26	17	9	65,38%
Barbery	18	18	-	100,00%	24	13	11	54,17%
Cahan - Cambercourt	3	3	-	100,00%	3	3	-	100,00%

A noter :

Des contrôles sanitaires aux points de mise en distribution sont parfois pris en compte plusieurs fois par l'ARS sur des UDI différentes. C'est pourquoi le nombre d'analyses physico-chimiques par UDI (644) est bien supérieur

au nombre total d’analyses physico-chimiques effectivement réalisées (368).
A titre d’exemple, des analyses identiques sont comptabilisées pour les UDI Noron Pierrepont, Mont Myrrha, Les Fontenelles et Cahan Cambercourt.

Point métabolites de pesticides

Après l’introduction progressive dans le contrôle sanitaire des métabolites de chloridazone, chlorothalonil et Terbutylazine LM6 en 2022 et 2023, l’année 2024 est marquée par une année complète d’analyses de ces métabolites de pesticides.
A relever, de plus, que le métabolite R471811 du chlorothalonil a été reclassé par l’ANSES, de pertinent à non pertinent en avril 2024.

Toutes les non-conformités 2024 sont liées à la présence des métabolites de chloridazone et / ou de chlorothalonil, soit individuellement, soit additionnés. Elles sont recensées aux points de mise en distribution.
Ces métabolites ont également été mis en évidence sur certains points de prélèvement.
L’ensemble des résultats d’analyses pour la distribution est toutefois inférieur aux valeurs sanitaires.

L’UDI Vieux-Fumé est la plus impactée par les métabolites de pesticides, et notamment par le chlorothalonil R471811. Aussi, le mode d’alimentation a été modifié en avril, passant d’un un apport prépondérant du forage Ouézy F1 à un apport prépondérant du champ captant du Tannet :

	jusqu'en avril 2024	depuis avril 2024
Le Tannet	8%	80%
Ouézy F1	92%	20%

Cette évolution se traduit par une incidence significative sur la qualité de l’eau mise en distribution. Les résultats analytiques restent néanmoins supérieurs aux limites de qualité.

Aussi, compte tenu de la présence de métabolites de pesticides dans les points de mise en distribution des UDI Sud Calvados, Vieux-Fumé, Barbéry, Saint-Germain et Tournebu, le Préfet a demandé au syndicat, en septembre, un dossier de demande de dérogation aux limites de qualité des eaux destinées à la consommation humaine au titre de l’article R1321-31 du Code de la Santé publique. Ce dossier a été réalisé en 2025, et il fait actuellement l’objet d’une instruction par l’ARS.

Ponctuellement, la qualité de l’eau distribuée peut être altérée par la présence de :

- Chlorure de vinyle monomère (CVM), supérieure à la valeur limite de 0,5 µg/l. Ce paramètre peut être détecté dans des réseaux anciens en PVC dans des secteurs de faible consommation. Des purges permettent de remédier à ce dysfonctionnement potentiel. Les canalisations à risque seront identifiées dans le schéma directeur AEP. Elles devront par la suite faire l’objet d’un remplacement ;
- Plomb, supérieure à la valeur limite de 10 µg/l lors de prélèvements chez certains abonnés. Après vérification, le branchement d’eau potable a été systématiquement mis hors de cause. Lorsqu’elle est réalisée, cette analyse concerne uniquement le point de prélèvement et n’est donc pas représentative de la qualité d’eau de l’unité de distribution ;



Branchement équipé d'un col de cygne par l'exploitant pour le suivi du contrôle sanitaire

- Thallium, supérieure à la valeur guide exploratoire fixée à 0,5 µg/l. Celui-ci est présent à l'état naturel dans des forages du champ captant du Tannet et à Ouézy. Les purges douces sur le réseau permettent de remédier aux dysfonctionnements potentiels d'à-coups hydrauliques.

A noter en 2024 :

Incident au forage de Pierrepont-Fontaine la Vallée avec un pic de turbidité de plus de 100 NTU (limite de référence de qualité = 2 NTU) le 19 février :

Ce pic a entraîné l'arrêt du forage jusqu'au 22 février.

L'UDI Noron Pierrepont a été partiellement impactée par cet incident. Les réservoirs de Fourneaux-le-Val et des Minières ont pu être isolés à temps et leurs zones de distribution préservées. Compte tenu de l'autonomie de ce territoire, seule une partie de Pont-d'Ouilly a pu bénéficier d'un secours par une importation du syndicat voisin Clécy-Druance.

Les usagers concernés et les mairies ont été alertés par les moyens numériques ou téléphoniques. La mise à disposition d'eau en bouteille a donc été organisée. L'ensemble de la logistique a été assurée par le délégataire, en lien avec la commune de Pierrepont et le syndicat.

Après de nouvelles consignes d'exploitation du forage et le rinçage du réseau d'eau impacté, le retour à la normale est intervenu le 22 février, celui-ci ayant été confirmé par l'ARS.

Des investigations complémentaires (inspection télévisée du forage) ont été réalisées en juin 2024. Aucun résultat significatif ne permet d'expliquer l'origine du dysfonctionnement de février 2024.

6. Les finances 2024

6.1- Compte financier unique 2024

Le compte financier unique (CFU) a vocation à se substituer au compte administratif de l'ordonnateur et au compte de gestion du comptable public, afin de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière et d'améliorer la qualité des comptes tout en simplifiant les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable public. Lors du comité syndical du 7 décembre 2022, il a été acté de la participation du syndicat à l'expérimentation du CFU à compter de 2023, celui de 2024 est donc le 2^{ème} CFU du syndicat.

Aussi, le CFU 2024, voté à l'unanimité lors du comité syndical du 19 mars 2025, fait ressortir les grandes lignes suivantes :

	Dépenses	Recettes	Solde
Fonctionnement			
Exécution 2024- opérations réelles	460 043,60 €	3 082 468,88 €	
Exécution 2024- opérations d'ordre	1 524 173,76 €	506 036,70 €	
Excédent de l'exercice antérieur 2023		9 785 046,64 €	
TOTAL section de fonctionnement	1 984 217,36 €	13 373 552,22 €	11 389 334,86 €
Investissement			
Exécution 2024- opérations réelles	2 265 582,05 €	2 630 823,73 €	
Exécution 2024- opérations d'ordre	633 163,49 €	1 651 300,55 €	
Déficit de l'exercice antérieur 2023		40 504,84 €	
TOTAL section d'investissement	2 898 745,54 €	4 241 619,44 €	1 342 873,90 €
Total des exécutions 2024	4 882 962,90 €	17 615 171,66 €	12 732 208,76 €
Restes à réaliser 2024 reportés en 2025 - Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Restes à réaliser 2024 reportés en 2025 - Investissement	1 844 616,55 €	0,00 €	-1 844 616,55 €
Total cumulé	6 727 579,45 €	17 615 171,66 €	10 887 592,21 €

Section de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement (opérations réelles et d'ordre) d'un montant de **3 588 505,58 €** comprennent :

Ventes d'eau	2 982 319,78 €
Subvention poste Tech. Protection de la Ressource & frais fct	34 262,00 €
Redevances antennes	49 009,64 €
Reprise sur dépréciations actifs circulants	16 877,46 €
<i>Ecriture d'ordre</i> - Amortissements des subventions perçues	506 036,70 €

Il a été enregistré **1 984 217,36 €** de dépenses de fonctionnement (opérations réelles et d'ordre) correspondant à :

Charges à caractère général	60 253,74 €
Charges de personnel	265 506,83 €
Charges diverses - Indemnités, cotisations élus	64 387,86 €
Charges financières (Intérêts d'emprunts)	69 895,17 €
<i>Ecriture d'ordre</i> - Dotations aux amortissements	1 524 173,76 €

Section d'investissement

Les recettes d'investissement (opérations réelles et d'ordre), qui s'élèvent à **4 282 124,28 €**, enregistrent :

Subventions de l'Agence de l'eau et du Département	34 262,00 €
Emprunts bancaires	2 000 000,00 €
<i>Ecriture d'ordre</i> - Amortissements des biens	1 651 300,55 €
Affectation du résultat d'exploitation (2023)	630 823,73 €

Les dépenses d'investissement (opérations réelles et d'ordre), d'un total de **2 898 745,54 €**, se décomposent, notamment de :

Remboursement de la dette (Capital)	545 157,10 €
Immobilisations incorporelles - Frais d'étude	126 089,33 €
Immobilisations corporelles	48 625,07 €
Immobilisations en cours	1 543 510,55 €
<i>Ecriture d'ordre</i> - Amortissement des subventions	633 163,49 €

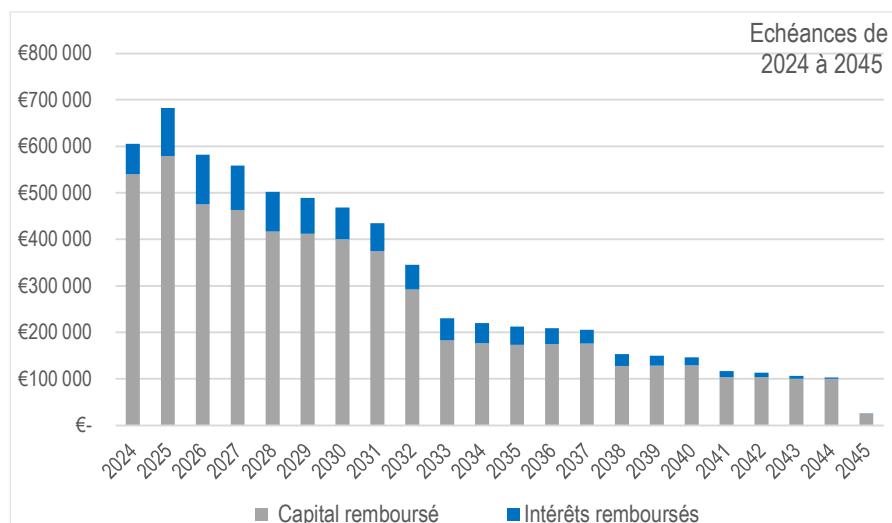
6.2- La dette

L'état et l'encours de la dette

A la fin de l'année 2024, le syndicat a eu recours à un nouvel emprunt de 2 Millions d'euros. Ainsi, au 31 décembre 2024, la dette du syndicat s'élève à 5 111 920,36 € auprès des organismes bancaires et de l'Agence de l'eau Seine Normandie :

Encours de la dette au 31/12/24	Montant remboursé durant l'exercice	
	En capital	En intérêts
5 111 920,36 €	539 660,28 €	65 781,47 €

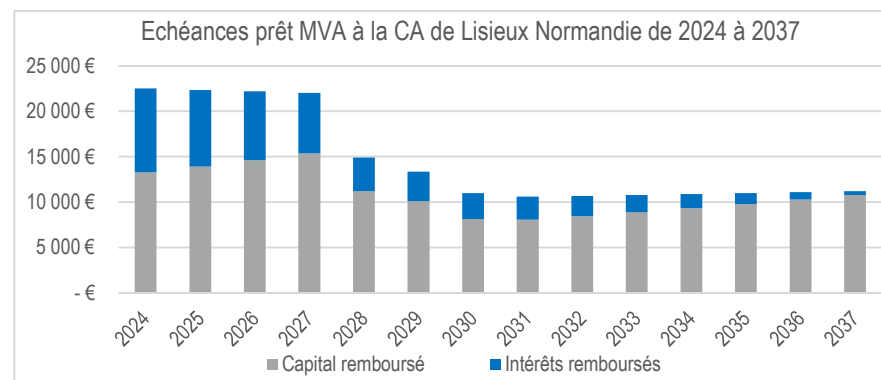
Le remboursement auprès des organismes bancaires et des avances de l'agence de l'eau sur la période 2023-2042 est le suivant :



Il convient d'ajouter à ces montants le remboursement jusqu'en 2037 à la CA de Lisieux Normandie d'un prêt contracté par la commune de Mézidon Vallée d'Auge, suite à la signature de la convention de répartition en

novembre 2022. En 2024, le syndicat a remboursé 13 265,48 € en capital et 9 237,22 € en intérêts.

Le capital restant dû pour ce prêt s'élève à 138 925,77 € au 31 décembre 2024.



La durée d'extinction de la dette (indicateur P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les investissements nécessaires au bon fonctionnement du service de l'eau potable si le syndicat affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou l'épargne brute annuelle. Au 31 décembre 2023, la capacité d'autofinancement brute s'élève à 2 605 548 €.

La durée d'extinction de la dette au 31 décembre est d'environ de 2 ans.

6.3- Actions de solidarité

Elles s'élèvent en 2024 à 10 547,77 €, comprenant les abandons de créances et le dispositif Pass'Eau.

Les abandons de créance et versements à un fonds de solidarité par le délégataire : 1 154 €.

Le délégataire adhère au fonds de solidarité départemental pour le logement.

Le dispositif Pass'Eau : les abonnés en situation de pauvreté / précarité peuvent bénéficier d'un dispositif d'aide permettant de proposer des solutions adaptées pour le paiement des factures d'eau : le Pass'Eau. Ainsi les personnes défavorisées peuvent être accompagnées par les Centres Communaux d'Action Sociale, et ceci afin de réduire ponctuellement le coût de la facture d'eau.

Pour l'année 2024, 122 abonnés du service d'eau potable ont bénéficié du dispositif Pass'Eau, pour un montant total d'aide s'élevant à 9 393,77 €.

Les abonnés concernés étaient répartis dans les communes suivantes :

Communes
Aubigny
Bretteville-sur-Laize
Falaise
Mézidon-Vallée-d'Auge
Saint-Germain-le-Vasson
Valambray

6.4- Perspectives 2025

Le montant des **opérations d'investissement**, décidé par le comité syndical du 19 mars 2025 consacré au sein du budget primitif s'élève à 15 833 875,38 €.

Il comprend :

- 1 470 136,10 € d'immobilisations incorporelles dont :
- Démarches AAC sur les captages prioritaires et sensibles du syndicat,
 - Diagnostic des forages suite à l'étude hydrogéologique,
 - Schéma directeur d'alimentation en eau potable et Plan de gestion de sécurité sanitaire/traitement des métabolites de pesticides,
 - Programme 2023-2026 (AP01) relatif à la suppression des branchements Plomb : Maitrise d'œuvre,
 - Programme MOE 2024-27 (AP02)

233 510,66 € d'immobilisations corporelles

- 12 794 631,61 € d'immobilisations en cours dont :
- Sécurisation intérieure des réservoirs-Tranche 2
 - Travaux de renouvellement, déplacement, extension et sécurisation des réseaux et installations,
 - Programme 2023-2026 relatif à la suppression des branchements Plomb : Travaux,
 - Avances forfaitaires

Les Restes A Réaliser :

Ils s'élèvent à 1 844 616, 55 €. Ils comprennent notamment les travaux exécutés en 2024 et à solder en 2025, des travaux engagés en 2024, des frais de maîtrise d'œuvre et d'étude.

Autorisations de Programme (AP) :

Deux autorisations sont actuellement en cours :

- AP 01 - « suppression des branchements plomb sur la période 2023 – 2026 », d'un montant de 2 M€, décidée par le comité syndical du 15 mars 2023,

- AP 02 - « Maitrise d'œuvre des travaux de renouvellement / dévoiement de canalisations d'eau potable et aléas sur la période 2024 – 2027 », d'un montant de 450 000 €, décidée par le comité syndical du 27 mars 2024.

La répartition des crédits de paiement est la suivante :

Année	Crédits de paiement AP 01 (€ HT)	Crédits de paiement AP 02 (€ HT)
2023	62 800 €	
2024	750 000 €	150 000 €
2025	750 000 €	150 000 €
2026	437 200 €	100 000 €
2027		50 000 €
Total	2 000 000 €	450 000 €

7. Le prix de l'eau

Le **prix de l'eau** peut être décomposé en 3 parties :

- Le syndicat Eaux Sud Calvados, collectivité compétente dans le domaine de la production et de la distribution d'eau, qui a notamment en charge la gestion du patrimoine syndical ;
- Le délégataire SAUR, qui a en charge l'exploitation du service d'eau ;
- Les redevances de l'Agence de l'Eau, prélèvement et pollution dans le cadre de son XI^{ème} Programme Eau et Climat, et la TVA de 5,5 %.

Du fait de sa constitution récente, de nombreux prix de l'eau, issus des anciennes collectivités, cohabitent au sein du syndicat.

La part du délégataire SAUR prend en compte les évolutions successives du périmètre du contrat de délégation Eaux Sud Calvados de 2020.

Concernant les redevances dues à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie :

- Le montant de 0,082 €/m³ d'eau prélevé est inclus dans la part variable du délégataire SAUR sur la majorité du territoire syndical. Seul l'ancien SIE Pays d'Auge a un montant spécifique de 0,0769 € identifié sur la facture d'eau ;
- Deux montants de redevance pollution sont observés sur le territoire, à savoir 0,22 €/m³ et 0,38 €/m³. Cette redevance dédiée à l'assainissement s'applique à tout usager redevable de la redevance prélèvement. Elle figure ainsi sur la facture d'eau potable et est donc intégrée au prix de l'eau.

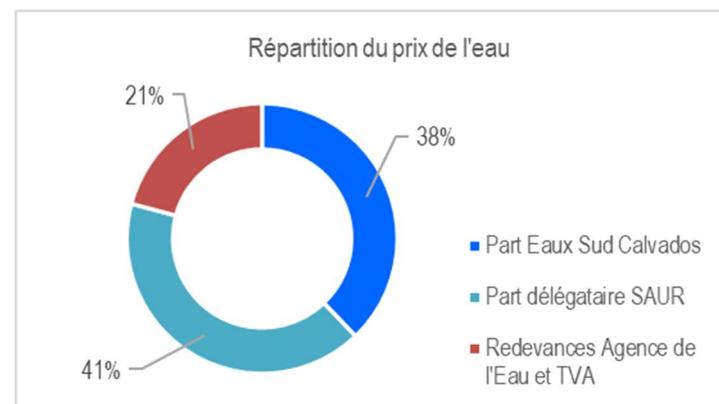
Le prix de l'eau (montants total et unitaire), pour une consommation moyenne normalisée de 120 m³/an, résulte de la moyenne de l'ensemble des différents prix et redevances pondérée par le nombre d'abonnés des secteurs de prix et/ou redevances différents :

Consommation moyenne normalisée 120 m3

Montant total : 341,19 € TTC

Prix au m3 : 2,84 €TTC/m3

La décomposition du prix de l'eau s'établit comme suit :



A noter qu'un industriel de Saint-Pierre-sur-Dives (EVA abattoirs) bénéficie d'un prix de l'eau spécifique, lequel n'est pas intégré dans le prix de l'eau ci-dessus.

Les **recettes de vente d'eau** sur l'exercice budgétaire 2024 s'élèvent à environ 6,56 M€ hors taxes et redevances. Elles tiennent compte notamment des ventes d'eau aux abonnés et en gros, des créances non recouvrées et en cours de recouvrement, et des actions de solidarité (dispositif Pass'Eau).

La décomposition des recettes entre les parts syndicale et délégataire s'établit comme suit :

- Part syndicale : 2 982 319,78 €
Il s'agit du montant effectivement versé en 2024 par le délégataire au syndicat. Il correspond au solde de l'année 2023 et aux deux acomptes de l'année 2024.
- Part délégataire : 3 576 836,21 €
Il s'agit du montant figurant dans les comptes d'affermage de chacun des contrats en cours

P154.0 : Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente :
1,7 % en 2023

Les frais des prestations liées à la vie courante du service de l'eau réalisées à titre exclusif par le délégataire sont annexés au règlement du service.

A retenir en 2024 :

Compte tenu des nombreux prix de l'eau sur territoire syndical, le comité syndical du 15 novembre 2023 a décidé la mise en œuvre d'une nouvelle étape de convergence tarifaire de la part syndicale en vue d'une harmonisation à terme.

Ainsi, il a été retenu que le prix actuel moyen syndical (composé des parts fixe et variable) devienne le prix minimum, soit 1,0236 €/HT/m³.

Cette nouvelle étape a ainsi débuté en 2024 et s'échelonnait sur 3 ans, jusqu'en 2026, afin de respecter des évolutions annuelles raisonnables pour les usagers.

Nouveauté 2025 :

La réforme des redevances des agences de l'eau a été votée dans le cadre de la loi de finances pour 2024 avec une mise en œuvre à compter de 2025, parallèlement à la mise en œuvre du 12^{ème} Programme Eau Climat & Biodiversité de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

En matière d'eau potable, deux nouvelles redevances, qui se substituent aux redevances existantes sont créées pour répondre aux enjeux en matière de gestion de l'eau, et leurs tarifs 2025 fixés :

<i>Redevance</i>	<i>Tarif et caractéristiques 2025</i>
<i>redevance sur la consommation d'eau potable</i>	<i>0,46 €/m³ pour tout usager abonné au service hormis les activités d'élevage disposant d'un comptage spécifique</i>
<i>redevance pour la performance des réseaux d'eau potable</i>	<i>0,085 €/m³ avec un coefficient de modulation compris entre 0,2 et 1 selon la performance des réseaux AEP 0,017 €/m³ en 2025 (modulation retenue de 0,2)</i>

Note d'information sur les redevances

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et de la santé.

LE SAVIEZ-VOUS ?

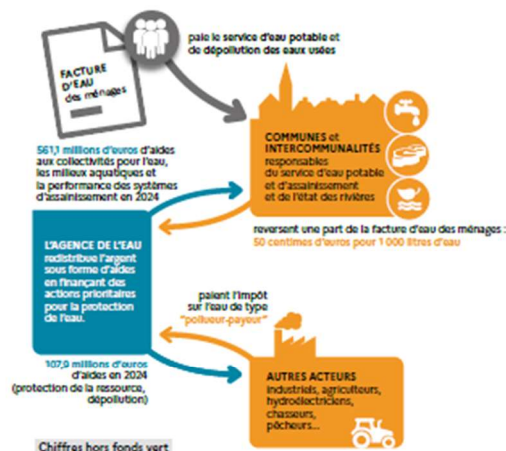
Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³.
Source : agence de l'eau Seine-Normandie -
Brûle sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

www.service.audfrance.fr/docs/3371A_video.mp4



Chiffres hors fonds vert

• NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPOS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L2225-4 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.37, impose à la/su maire ou à la/su président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RQPS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/su maire ou la/su président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint le prototype d'un formulaire d'information établie chaque année par l'Agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'interventions. RQPS = les redevances à vos questions (<https://www.service-usagers.fr/action/tous-les-questions>)

Édition mars 2025

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur la prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 674 M€ dont plus de 403 M€ en provenance de la facture d'eau.

2024

recettes / redevances

➤ **Qui paie quoi à l'agence de l'eau Seine-Normandie pour 100 € de redevances ?**



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

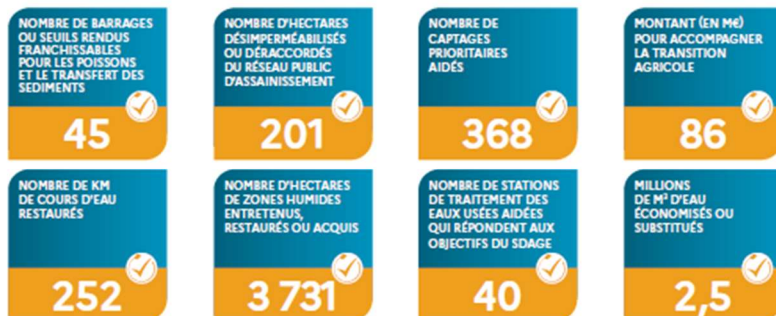
➤ **Comment se répartissent les aides attribuées par l'agence de l'eau Seine-Normandie ?**



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2024

Plus de 700 M€ d'aides financières ont été accordées pour soutenir 4 050 projets menés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques et s'adapter au changement climatique. C'est une mobilisation significative pour la dernière année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024. 65 % de ces aides contribuent directement à l'adaptation au changement climatique. De plus l'agence de l'eau a attribué 44,5 M€ aux collectivités au titre du fonds vert, volet "renaturation des villes et villages".

EN 2024...



LANCEMENT DU NOUVEAU PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU



Le nouveau programme est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Avec une enveloppe de 4,7 milliards d'euros pour 6 ans, il répond à des priorités stratégiques, et mobilise des moyens permettant de fédérer tous les acteurs du bassin autour d'ambitions communes comme garantir un bon état des eaux, préserver la ressource pour sécuriser l'approvisionnement

en eau potable ou encore accompagner la transition agricole pour l'eau et reconquérir la biodiversité.

Pour connaître les aides possibles :
<https://www.eau-seine-normandie.fr/programme-eau-climat-biodiversite-2025-2030>

CHAQUE GOUTTE COMPTE, ÉCONOMISONS L'EAU !



Ensemble, nous pouvons agir de manière plus rapide et plus efficace pour préserver l'eau en qualité et en quantité, tout en préservant les écosystèmes. Notre principe directeur est la sobriété dans l'utilisation de l'eau. L'objectif est que les économies réalisées par l'ensemble des usagers permettent de réduire les prélèvements d'eau sur le bassin de 10 % d'ici 2030.

LA RÉFORME DES REDEVANCES DES AGENCES DE L'EAU

Le dispositif légal de la réforme des redevances, inscrit dans la loi de finances pour 2024, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Il instaure, notamment, trois nouvelles redevances : redevance pour consommation d'eau potable, redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif et redevance de performance des réseaux d'eau potable, venant se substituer aux redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte. Cette réforme vise à renforcer et à rendre plus lisible la mise en œuvre des principes « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur » ainsi qu'à valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse de leurs réseaux. Elle a également pour objectif de rééquilibrer progressivement les contributions des différentes catégories des redevables en diminuant la part des ménages dans la fiscalité de l'eau, tout en renforçant pour tous le « signal-prix » et en incitant à la sobriété. Ces ressources fiscales financeront notamment le déploiement du Plan Eau et permettront d'accompagner plus vite et plus fortement les acteurs des territoires face au changement climatique.

<https://www.eau-seine-normandie.fr/reforme-redevance-2025>



NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

L'agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières, des milieux aquatiques et du littoral.

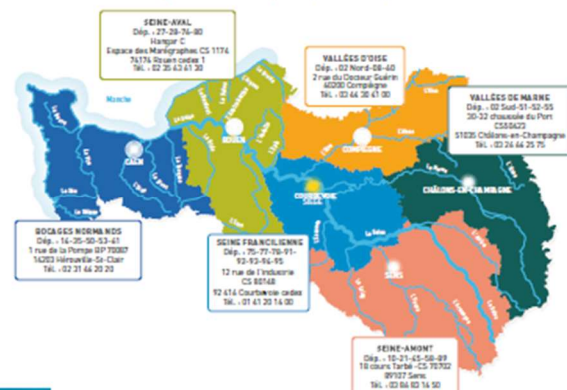


SIÈGE

12 Rue de l'Industrie, CS 80148
92416 Courbevoie cedex
01 41 20 16 00

DIRECTIONS TERRITORIALES

Les 6 directions territoriales de l'agence de l'eau permettent une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.



DU MORVAN À LA NORMANDIE

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur eau-seine-normandie.fr

1964

Première loi sur l'eau

1 MISSION COMMUNE

pour l'eau, la biodiversité et le littoral

4 GRANDES PRIORITÉS

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

1 600 AGENTS ENGAGÉS

pour une expertise au service de l'eau, sur le territoire métropolitain

2024

L'eau, une priorité pour tous !

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>

